



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

---

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 46

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE  
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 36414PA ET  
36415MB**

---

**Avis de motion donné le 24 janvier 2011  
Adopté le 14 février 2011  
En vigueur le 21 février 2011**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme afin de modifier les limites des zones 36414Pa et 36415Mb, lesquelles sont approximativement délimitées au nord, par le boulevard Wilfrid-Hamel, à l'est, par la rue Octave-Tessier, au sud, par l'avenue de la Famille et à l'ouest, par la limite ouest du Centre communautaire Champigny.*

*Plus précisément, la zone 36415Mb est agrandie à même une partie des lots numéros 1 694 691 et 4 195 532 du cadastre du Québec, situés dans la zone 36414Pa, alors que la zone 36414Pa est agrandie à même une partie de la zone 36415Mb correspondant à une section du sentier d'accès au terrain de soccer Champigny adjacente au boulevard Wilfrid-Hamel.*

## **RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 46**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 36414PA ET 36415MB**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme*, R.C.A.3V.Q. 4, et ses amendements, est modifiée, au plan de zonage numéro CA3Q36Z01, par :

1° l'agrandissement de la zone 36414Pa à même une partie de la zone 36415Mb qui est réduite d'autant;

2° l'agrandissement de la zone 36415Mb à même une partie de la zone 36414Pa qui est réduite d'autant;

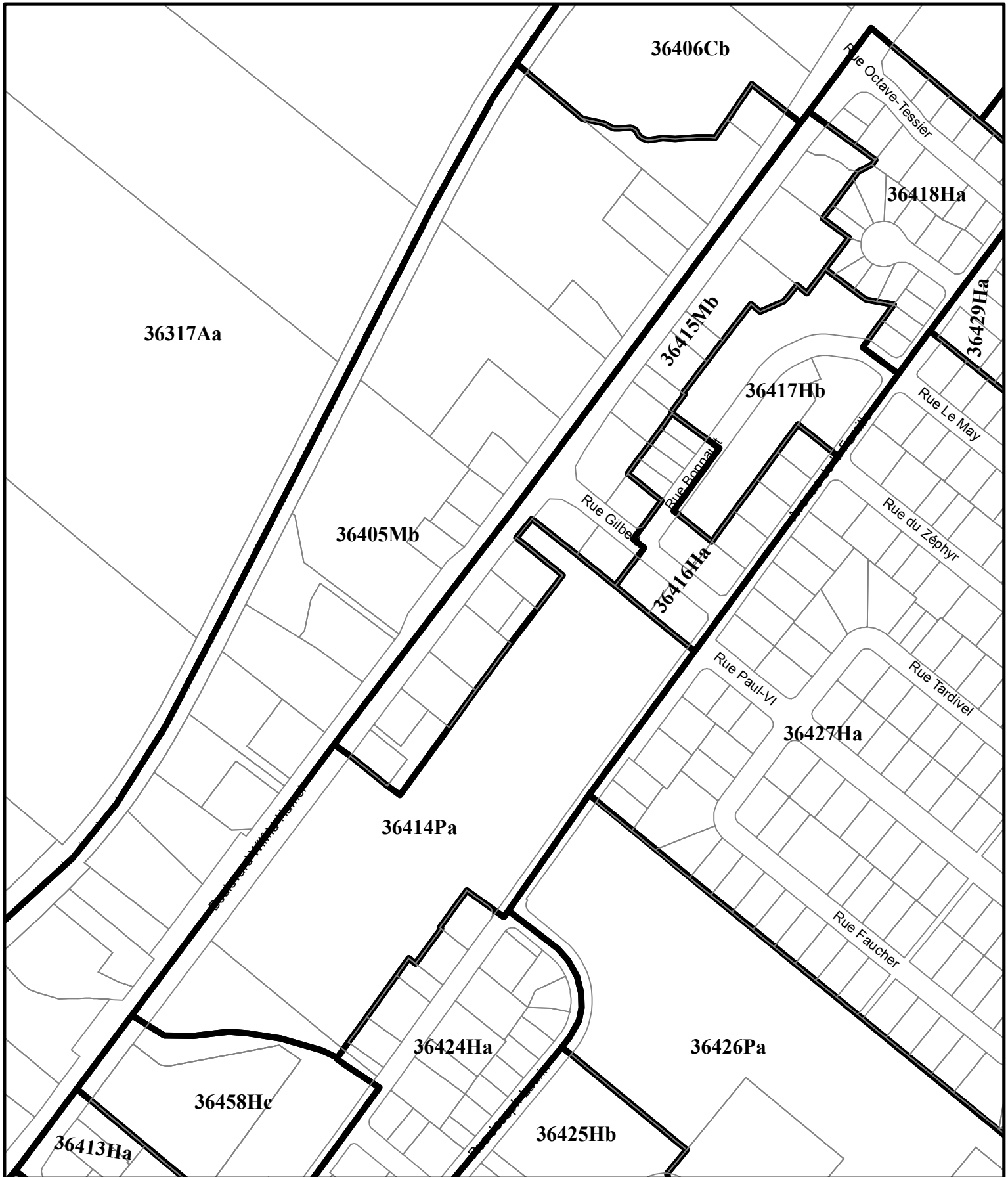
le tout, tel qu'illustré au plan numéro RCA3VQ46A01 de l'annexe I du présent règlement.

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA3VQ46A01



**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE  
SUR L'URBANISME  
ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA3Q36Z01**



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan : 2010-12-13 3  
 No du règlement : R.C.A.3V.Q. 46 No du plan : RCA3VQ46A01  
 Préparé par : M.M. Échelle : 1:3 500

Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme afin de modifier les limites des zones 36414Pa et 36415Mb, lesquelles sont approximativement délimitées au nord, par le boulevard Wilfrid-Hamel, à l'est, par la rue Octave-Tessier, au sud, par l'avenue de la Famille et à l'ouest, par la limite ouest du Centre communautaire Champigny.*

*Plus précisément, la zone 36415Mb est agrandie à même une partie des lots numéros 1 694 691 et 4 195 532 du cadastre du Québec, situés dans la zone 36414Pa, alors que la zone 36414Pa est agrandie à même une partie de la zone 36415Mb correspondant à une section du sentier d'accès au terrain de soccer Champigny adjacente au boulevard Wilfrid-Hamel.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*